



CONSEIL COMMUNAL
1268 BEGNINS

**PROCES-VERBAL N°12 – 2021-2026
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE LA COMMUNE DE BEGNINS DU 25 JUIN 2024**

Monsieur Alexis Durand, Président, ouvre la séance à 20h00, salue les membres du Conseil, de la Municipalité ainsi que la presse et le public et les remercie de leur présence. Le boursier est présent ce soir et le Président souhaite la bienvenue à Madame Riccio, nouvelle boursière, à la Commune de Begnins.

Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 26 mars 2024.
4. Assermentations.
5. Communications du Bureau.
6. Communications Municipales.
7. Communications des délégués des Associations.
8. Préavis N°02/2024 – Révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires.
9. Préavis N°03/2024 – Gestion et comptes 2023.
10. Préavis N°04/2024 – Demande d'un crédit de CHF 255'700.00 destiné à financer les travaux de remplacement et de renforcement du réseau d'eau potable et défense incendie de la commune à l'occasion des travaux de la 1ère étape de l'extension du BeCad.
11. Préavis N°05/2024 – Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 210'000.00 destiné à financer la rénovation du bâtiment ECA N°25, abritant les WC publics de la Place du Tilleul.
12. Préavis N°06/2024 – Demande d'un crédit de CHF 698'400.00 destiné à financer les travaux de réfection et mise en conformité de la station de pompage d'eau potable (STAP) des Baules.
13. Choix des projets d'aides au développement FEDEVACO.
14. Elections statutaires.
15. Propositions individuelles.

Point 1 **Appel** : 33 présents et 7 excusés.

Point 2 **Adoption de l'ordre du jour**

Le point N°14 a été déplacé au point N°6 et l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Point 3 Pièce 099 **Approbation du procès-verbal du 26 mars 2024**

Monsieur Olivier A. Maillard souhaite modifier en page N°4, point N°9 dernière ligne de la manière suivante : C'est sous les applaudissements du Conseil Communal que Madame Audrey Meyer est désignée (au lieu d'élue).

Cette modification enregistrée, le procès-verbal du 26 mars 2024 est accepté à l'unanimité.

Monsieur Gaëtan Fragnière, qui est absent ce soir, souhaite modifier en page N°9, point N°12 le paragraphe N°9.

Monsieur Jonas Siegrist pense que débattre de ce point sans la présence de Monsieur Gaëtan Fragnière n'est pas possible.

Monsieur Vincent Chappuis propose que le Conseil Communal prenne acte de sa demande qui est la suivante :

1. Ajouter l'âge des enfants qui fréquentent la cantine soit 4-8 ans.
2. Préciser son discours : Monsieur Gaëtan Fragnière demande à Monsieur Philippe Thévenot d'arrêter d'insinuer que les enfants ne sont pas éduqués. Il trouve déplacé ce genre de remarques paternalistes qui n'ont pas leur place dans ces discussions. Il rappelle à la Municipalité que le monde a changé et qu'il trouve la Municipalité déconnectée des réels enjeux et préoccupations citoyennes. Il trouve inacceptable de se faire rabaisser à chaque fois qu'un sujet touchant les enfants et autres préoccupations des habitants est abordé. Personne n'a le droit de dire que les enfants sont mal éduqués. Il y a, au Conseil Communal, un vrai problème de motivation et la Commune peine à trouver des jeunes pour intégrer l'assemblée et Monsieur Gaëtan Fragnière affirme que ce n'est pas avec cette attitude paternaliste et arrogante qu'on motivera les habitants à rejoindre le Conseil et s'investir pour leur village. Monsieur Gaëtan Fragnière est très déçu par le comportement de la Municipalité et bien que cette dernière ne tienne pas compte de ses interpellations, il ne cessera pas de prendre la parole pour autant et il attend un changement de conscience des membres de la Municipalité.

Point 4 **Assermentations**

Le Président lit l'article 5 du règlement du Conseil communal de Begnins, demandant à Monsieur Steve Nicolier de promettre d'être fidèle à la constitution fédérale et cantonale, ainsi que de remplir les fonctions qui lui seront attribuées, ce qu'il promet.

Au vu de ce qui précède, Monsieur Steve Nicolier entre en fonction immédiatement en tant que Conseiller communal sous les applaudissements de l'assemblée.

Point 5

Communications du Bureau

Le Président annonce la démission de Monsieur Julien Piguet qui sera remplacé à la prochaine séance par un suppléant.

Le Président a reçu, en date du 20 juin 2024, un courrier dont il donne lecture et qui concerne une « demande collective » de plusieurs habitants demandant une signalisation à 30km/h dans la rue du Martheray.

Madame Anne Stiefel annonce qu'une telle demande est de compétence cantonale. Une réponse sera envoyée aux signataires du courrier par la Municipalité.

La sortie du Conseil Communal s'est déroulée le 1^{er} juin 2024 dans une bonne ambiance malgré le mauvais temps.

Le Président propose à la Municipalité d'être plus ouverte à la discussion pour fixer les dates des séances des commissions. Monsieur Eric Haldemann explique que les séances des commissions ont toujours été fixées le mardi et la Municipalité ne souhaite pas changer cette organisation qui a fonctionné jusqu'à ce jour.

Le 17 mai 2025 aura lieu la prochaine sortie du Conseil Communal.

Les prochaines séances du Conseil Communal auront lieu les :

- **8 octobre 2024**
- **10 décembre 2024**

Les prochaines votations auront lieu aux dates suivantes :

- **22 septembre 2024 : Scrutin fédéral**
- **24 novembre 2024 : Scrutin fédéral**
- **9 février 2025 : Scrutin fédéral**
- **18 mai 2025 : Scrutin fédéral**

Point 6

Communications Municipales

Madame Anne Stiefel annonce que les travaux se déroulent comme prévu et la déviation fait ses preuves selon les différents experts du Canton. Les deux premiers jours ont été un peu difficiles à cause de CarPostal qui n'avait pas respecté le plan prévu.

Monsieur Antoine Nicolas annonce qu'une grande partie de la terre du vignoble, retirée pour les nouvelles constructions scolaires, a été répartie dans le village. Cette procédure a permis d'économiser des frais de décharge. Le terrassement devrait être terminé à la fin du mois de juillet 2024 et les coûts sont actuellement respectés.

Monsieur Robin Chytil annonce que le tableau d'affichage fonctionne depuis quelques semaines. La Municipalité a décidé de ne pas afficher de publicité mais des clients privés pourront faire des annonces pour la somme de CHF 100.00 pour un affichage durant deux semaines.

Madame Nicole Stoll propose à la Municipalité de communiquer aux Associations le format nécessaire pour publier sur le tableau d'affichage.

Monsieur Robin Chytil convoquera les commissions afin de leur présenter MCH2.

Monsieur Robin Chytil annonce que la Municipalité a fait un don de CHF 500.00 à l'atelier réparation l'Écrou à Nyon qui œuvre pour la lutte contre le gaspillage en proposant diverses réparations.

Monsieur Eric Haldemann annonce que la moquette du terrain de football doit être changée ainsi que l'éclairage (pose de leds). Pour mémoire, ce terrain a été posé il y a 13 ans, il est utilisé pour le football, l'école et il sert de terrain de jeux pour les enfants.

Point 7

Communications des délégués des Associations.

Pour l'APEC, Monsieur Gianfranco Francescato, annonce que la dernière séance a eu lieu le jeudi 23 mai 2024 à Bursins.

1. Nominations :

- M. Richard Damien de Longirod, Président
- M. Bardet Laurent de Coinsins, Vice-Président

2. Modification statuts : Le Conseil a adopté la modification du plafond d'endettement, nécessaire pour la construction de la nouvelle STEP. Estimation du coût CHF 94'795'000.00.

3. Préavis : Les comptes 2023 ont été approuvés à l'unanimité.

4. Informations : Le Conseil s'est terminé par les informations concernant la nouvelle STEP :

Le plan d'affectation a été approuvé par la Commune de Gland et l'APEC est en attente de la réponse de l'Etat. Au programme ces prochains mois, présentation du dossier d'enquête, afin d'avoir le permis de construire pour la fin de l'année. Poursuite de la mise en soumission des divers travaux et équipements.

Pour l'AISE, Madame Karin Pasche annonce que les comptes 2023 ont été acceptés à l'unanimité lors du Conseil Intercommunal du 25 avril 2024.

Pour le RAT, Monsieur Nicolas Fossati annonce que les comptes 2023 ont été acceptés à l'unanimité au Conseil Intercommunal du 27 mars 2024. Le préavis N°02/2024 relatif à l'adhésion de la Commune de Bassins au 1^{er} août 2024, le préavis N°03/2024 relatif à la modification des statuts du RAT par

suite de l'adhésion de la Commune de Bassins au 1er août 2024 et le préavis N°04/ 2024 relatif au Plan quinquennal de développement (PQD) 2026-2030 ont été acceptés lors du Conseil Intercommunal du 1^{er} mai 2024.

Pour l'ORPC, Monsieur Alexandre Bernard, annonce que le préavis des comptes 2023 ainsi que le préavis pour la rénovation des toits ont été acceptés lors de la séance du 27 mars 2024.

Pour la Région de Nyon, Monsieur Cesare Palmieri propose un compte-rendu qui est joint à ce procès-verbal.

Pas d'autre communication.

Point 8 **Préavis N°02/2024 – Révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires.**

Pièce 100 Lecture du préavis municipal N°02/2024 par Monsieur Robin Chytil
La Municipalité recommande au CC de bien vouloir approuver le préavis N°02/2024 tel que présenté.

Pièce 103 Lecture du rapport de la Commission des finances par Monsieur Thierry Del Prado
La Commission des finances recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N°02/2024.

Pièce 104 Lecture du rapport de la Commission ad'hoc par Madame Marion Blöchlinger
La Commission ad'hoc recommande à l'unanimité d'approuver le nouveau règlement de la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires qu'il vous est présenté dans le préavis N°02/2024.

Questions/remarques :

La parole n'est pas demandée.

Conclusion

- Vu le préavis municipal N°02/2024 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Ouï le rapport de la Commission ad'hoc ;
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil Communal décide à la majorité moins une abstention :

1. D'approuver le règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires, ainsi que ses annexes.
2. De fixer l'entrée en vigueur de ce règlement dès son approbation par l'Etat.

Point 9 **Préavis N°03/2024 – Gestion et comptes 2023**

Pièce 105 Lecture du préavis municipal N°03/2024 par Monsieur Robin Chytil
La Municipalité recommande au CC de bien vouloir approuver le préavis N°03/2024 tel que présenté.

Pièce 110 Lecture du rapport de la Commission de gestion par Monsieur Cesare Palmieri
Au vu des éléments présentés et des réponses apportées, la Commission de gestion unanime, vous recommande de bien vouloir approuver les comptes et la gestion pour l'exercice 2023 et d'en donner décharge à la Municipalité, aux organes de contrôle ainsi qu'au boursier communal, Monsieur Gérald Chollet.

Questions/remarques :

La parole n'est pas demandée.

Conclusion

- Vu le préavis municipal N°03/2024 ;
- Vu le rapport de la Commission de gestion ;
- Oûi les conclusions du rapport de dite commission ;
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil Communal décide à l'unanimité :

1. D'adopter le préavis municipal N°03/2024 relatif à la gestion et aux comptes 2023.
2. De donner décharge à la Municipalité, aux organes de contrôle, ainsi qu'à la bourse communale.

Point 10 **Préavis N°04/2024 – Demande d'un crédit de CHF 255'700.00 destiné à financer les travaux de remplacement et de renforcement du réseau d'eau potable et défense incendie de la commune à l'occasion des travaux de la 1ère étape de l'extension du BeCad.**

Pièce 112 Lecture du préavis municipal N°04/2024 par Monsieur Philippe Thévenot
La Municipalité recommande au CC de bien vouloir approuver le préavis N°04/2024 tel que présenté.

Pièce 113 Lecture du rapport de la Commission des travaux publics par Monsieur Yan Bürgi
La Commission des travaux publics recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N°04/2024.

Pièce 114 Lecture du rapport de la Commission des finances par Monsieur Thierry Del Prado
La Commission des finances recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N°04/2024.

Questions/remarques :

La parole n'est pas demandée.

Conclusion

- Vu le préavis municipal N°04/2024 ;
- Oûi le rapport de la Commission des travaux publics ;
- Oûi le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

PREND ACTE

De l'amortissement du montant de CHF 255'700.00 sur une période de 60 ans, dès la 1^{ère} année d'utilisation, par prélèvement sur le fonds de réserve affectée pour l'eau, compte de bilan 9280.01.

Le Conseil Communal décide à l'unanimité :

1. D'adopter le préavis municipal N°04/2024 relatif à la demande de crédit de CHF 255'700.00 destinée à financer les travaux de remplacement et de renforcement du réseau d'eau potable et défense incendie de la Commune de Begnins à l'occasion des travaux de la 1^{ère} étape de l'extension du BeCAD ;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 255'700.00 ;
3. De financer ce montant par la trésorerie courante ;
4. D'autoriser la Municipalité à effectuer ces travaux,

Point 11

Préavis N°05/2024 – Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 210'000.00 destiné à financer la rénovation du bâtiment ECA N°25, abritant les WC publics de la Place du Tilleul.

Pièce 115 Lecture du préavis municipal N°05/2024 par Monsieur Eric Haldemann
Après un bref exposé, la Municipalité recommande au CC de bien vouloir approuver le préavis N°05/2024 tel que présenté.

Pièce 116 Lecture du rapport de la Commission des travaux publics par Madame Tiziana Labagnara
La Commission des travaux publics recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N°05/2024.

Pièce 117 Lecture du rapport de la Commission des finances par Madame Evelyne Pintado
La Commission des finances recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N°05/2024.

Questions/remarques :

Monsieur Nicolas Fossati demande si un enfant risque de se retrouver enfermé dans les WC ?

Monsieur Eric Haldemann répond que ce WC peut-être entièrement programmé afin que la porte se débloque puis s'ouvre automatiquement après 15 minutes si le lieu est occupé.

Monsieur Nicolas Fossati demande si le local du sous-sol restera disponible pour l'épicerie ? La réponse est oui.

Monsieur Nicolas Fossati demande si un écoulement d'eau est prévu dans les travaux ? La réponse est oui.

Monsieur Cesare Palmieri demande ce qu'il se passerait en cas de déprédations à l'avenir ?

Madame Anne Stiefel explique que la porte s'ouvre toutes les 15 minutes. Cette nouvelle technologie devrait diminuer les déprédations.

Monsieur Nicolas Fossati demande quand les travaux devraient débuter ? La réponse est octobre 2024 quand la route sera à nouveau ouverte.

Conclusion

- Vu le préavis municipal N°05/2024 ;
- Ouï le rapport de la Commission des travaux publics ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

PREND ACTE

- De l'amortissement du montant de CHF 210'000.00 sur une période de 30 ans, dès la 1^{ère} année d'utilisation.

Le Conseil Communal décide à la majorité moins deux abstentions :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réhabilitation des WC publics de la Place du Tilleul ;
2. D'octroyer à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 210'000.00 ;
3. De financer ce montant par la trésorerie courante.

Point 12

Préavis N°06/2024 – Demande d'un crédit de CHF 698'400.00 destiné à financer les travaux de réfection et mise en conformité de la station de pompage d'eau potable (STAP) des Baules.

- Pièce 118 Lecture du préavis municipal N°06/2024 par Monsieur Philippe Thévenot
La Municipalité recommande au Conseil Communal de bien vouloir approuver le préavis N°06/2024 tel que présenté.
- Pièce 124 Lecture du rapport de la Commission des travaux publics par Madame Tiziana Labagnara
La Commission des travaux publics recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N°06/2024.
- Pièce 125 Lecture du rapport de la Commission des finances par Monsieur Thierry Del Prado
La Commission des finances recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N°06/2024.

Questions/remarques :

Monsieur Cesare Palmieri demande si l'Etat de Vaud (OFCO) oblige la Commune de Begnins à faire ces travaux ?

Monsieur Philippe Thévenot explique que le niveau du réseau d'eau de la Commune est supérieur à la moyenne cantonale. Il s'agit dès lors de recommandations et d'une série de mesures dont la première était l'auto-

contrôle mis en place l'an dernier fonctionnant très bien. La seconde mesure est la mise en conformité de la station de pompage.

Monsieur Philippe Thévenot explique que le moment idéal pour effectuer les travaux est la saison hivernale. Il confirme que la subvention provient de l'ECA.

Conclusion

- Vu le préavis municipal N°06/2024 ;
- Oûi le rapport de la Commission des travaux publics ;
- Oûi le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

PREND ACTE

- De l'amortissement dès la 1^{ère} année d'utilisation, par prélèvement sur le fonds de réserve pour l'eau (compte de bilan 9280.01) :
 - du montant de CHF 244'100.00 HT concernant la partie du bâtiment, sur une période de 30 ans ;
 - du montant de CHF 282'000.00 HT concernant la partie mécanique et électromécanique, sur une période de 20 ans ;
 - du solde de CHF 120'000.00 HT concernant la partie télégestion, sur une période de 15 ans.

Le Conseil Communal décide à l'unanimité :

1. D'adopter le préavis municipal N°06/2024 relatif à la demande de crédit de CHF 698'400.00 TTC, destiné à financer les travaux de réfection et mise en conformité de la station de pompage eau potable (STAP) des Baules ;
2. D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux ;
3. D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 698'400.00 TTC ;

Point 13

Choix des projets d'aides au développement FEDEVACO.

Pièce 126

La commission s'est réunie le lundi 6 mai 2024. Begnins étant riche en eau, il a été convenu il y a quelques années de soutenir des projets de développement autour de cette thématique. Ainsi, il a été décidé de répartir le budget annuel de CHF 20'000 de la manière suivante :

La commission a décidé de soutenir le projet de La Brique au Burkina Faso, « de l'eau pour les populations déplacées ». Il manquait la somme de CHF 6'250.- au projet pour qu'il puisse se réaliser. C'est un nouveau projet mais la commune de Begnins les a déjà soutenus par le passé. Avec la somme restante, et afin de nous inscrire dans une continuité, nous avons décidé de soutenir le projet Solidar: Utsanana – eau potable et assainissement au Mozambique à hauteur de CHF 13'750.00. C'est la 4^{ème} année consécutive que Begnins soutient ce projet. Ils ont atteint les objectifs fixés et il n'y a pas eu de choléra ou de diarrhée dans les 3 districts.

Au vu des informations reçues, la commission FEDEVACO unanime recommande au Conseil Communal d'accepter le choix de subventionnement de ces projets d'aides humanitaires.

La parole n'est pas demandée.

Point 14

Elections statutaires

Présidence

Le Président en place, Monsieur Alexis Durand souhaite continuer son mandat, il est élu à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

Vice- Présidence

Monsieur Cesare Palmieri propose de renouveler son mandat. Il n'y a pas d'autre proposition. Monsieur Cesare Palmieri est élu à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

Scrutateurs.trices

- Monsieur Alexandre Bernard est élu à l'unanimité.
- Monsieur Nilton Pereira est élu à l'unanimité.

Scrutateurs.trices suppléants.es

- Madame Evelyne Pintado est élue à l'unanimité.
- Monsieur Steve Nicolier est élu à l'unanimité.

Renouvellement de deux membres de la Commission des finances

Monsieur Rinaldo Imhof, démissionnaire et Monsieur Michel Heiniger candidat sortant sont remplacés comme suit :

- Monsieur Sébastien Mermoud est élu à l'unanimité.
- Monsieur Stef Jan Van Langendonck est élu à l'unanimité.

Renouvellement de deux membres de la Commission de gestion

Madame Nicole Stoll et Monsieur Claude Sérís candidats sortants sont remplacés comme suit :

- Madame Muriel Gervaix est élue à l'unanimité.
- Monsieur Alexandre Bernard est élu à l'unanimité.

Point 15

Propositions individuelles

La Municipalité confirme à Monsieur Nicolas Fossati, qui est inquiet pour la sécurité des enfants, que les travaux seront terminés à la rentrée scolaire.

Monsieur Robin Chytil donne des explications concernant les déviations et les problèmes de circulation afin de rassurer les conseillers sur le fait que la Municipalité a vraiment étudié ce dossier en profondeur avec le Canton, la

gendarmerie et tous les intermédiaires afin d'assurer la sécurité dans le village.

Monsieur Jérôme Lovey estime que la situation est très dangereuse et Monsieur Sacha Friedli souhaiterait que la priorité soit donnée aux piétons. Les automobilistes doivent impérativement être mieux informés de la présence de piétons par des barrières par exemple.

Monsieur Robin Chytil explique que le Canton n'a pas accepté la mise en place de telles installations qui sont plus dangereuses pour les piétons. La Municipalité fait vraiment confiance aux professionnels et toutes les questions soulevées ce jour ont été remontées au Canton. La Municipalité souhaite vraiment que le Conseil Communal entende que tout est mis en œuvre afin que rien ne soit ignoré. Toutes les demandes sont traitées de la meilleure manière mais la Municipalité ne peut pas assurer le risque zéro ce soir.

Monsieur Vincent Chappuis demande quelles sont les recommandations du Canton au sujet de la déviation au chemin de Cottens sachant que la route principale sera bientôt fermée et que tout le monde passera par-là ?

Monsieur Eric Haldemann explique que tous les chemins seront fermés par des barrières durant la fermeture de la route. Le Canton a assuré la diminution maximale de la circulation à Begnins durant la fermeture de la route principale. La Municipalité confirme que les camions ne circuleront pas durant les travaux.

Monsieur Jonas Siegrist regrette de constater que les Municipalités n'ont plus aucune marge de manœuvre.

Madame Anne Stiefel répond qu'effectivement la Municipalité respecte les règles sachant que si les consignes ne sont pas respectées il s'agit d'engager la responsabilité de la Commune.

Madame Isabelle Métroz explique que la place de parking pour les handicapés à l'Ecu Vaudois est toujours remplie d'eau, est-ce possible de la réparer durant les travaux ? La Municipalité a pris note de cette demande.

Monsieur Olivier A. Maillard remercie la Municipalité de Begnins pour le don octroyé à l'association qui lutte contre les frelons asiatiques.

Monsieur Karin Pasche demande si la Municipalité prévoit de créer des jardins communaux ? La Municipalité n'est pas exploitante et n'a à ce jour pas réussi à acheter un terrain afin de proposer ce service aux habitants mais des pistes sont étudiées.

La séance est levée à 22h15.



Le Président :

Alexis Durand



La Secrétaire :

Vanessa Wicht

Conseil intercommunal du 16 juin 2024 à Coppet

Séance tenue par la Commune de Coppet à la salle communale.

Lors de ce CI, 2 préavis étaient à l'ordre du jour. Ces derniers ont été voté quasiment à l'unanimité, très peu d'objection en général.

Préavis 38-2024 : Comptes 2023

Le bouclage des comptes présente des recettes à hauteur de CHF 457'298.77 pour un budget 2023 qui affichait une projection de bénéfice de CHF 6025.00.

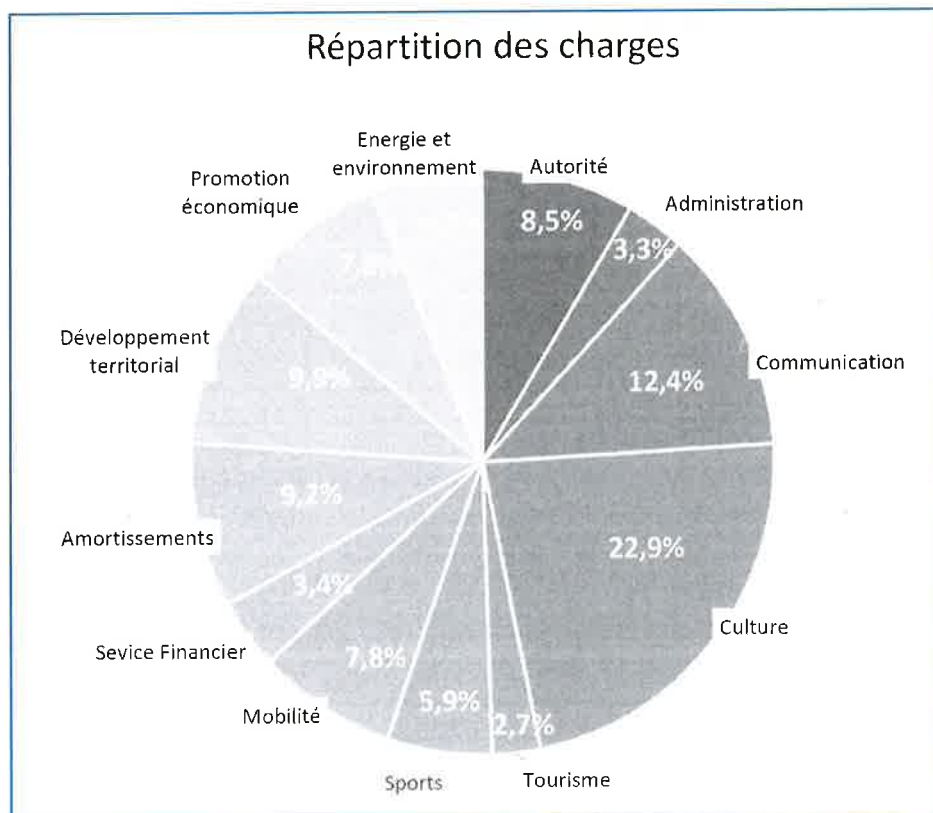
Cet exercice particulièrement favorable pour la Région de Nyon s'explique principalement par trois phénomènes. **La vacance de plusieurs postes au secrétariat régional** a provoqué une diminution des comptes liés au traitement du personnel et en corolaire, **certaines projets et tâches budgétés n'ont pas pu être démarrés** comme imaginé. Il y a également eu un **résultat exceptionnel sur le préavis PACTE PR 57-2020 Demande de crédit de CHF 100'000 pour la démarche Transition écologique 2020-2022 du Grand Genève**, qui permet un amortissement moindre à son bouclage.

Finalement, le Comité de direction, dans ses engagements pris auprès du Conseil intercommunal, a tout mis en œuvre pour assurer une gestion raisonnée des dépenses dans les différents dicastères.

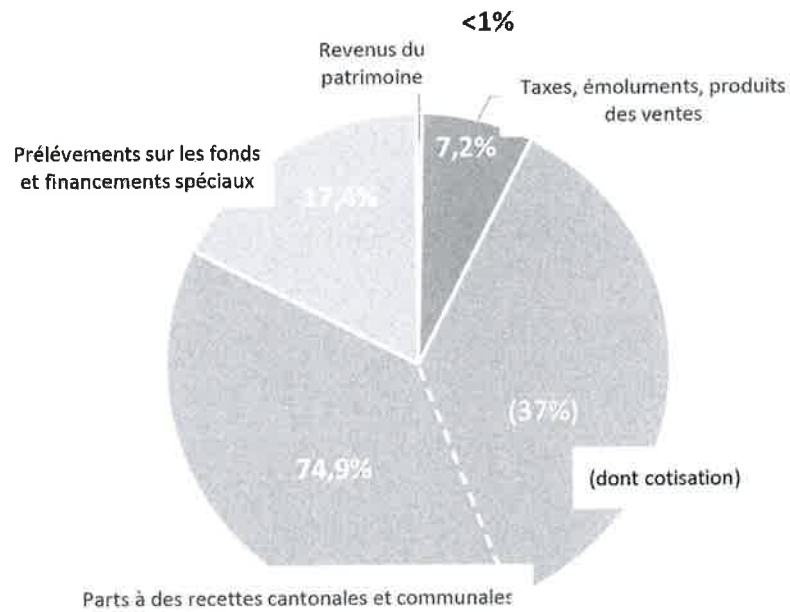
Répartition financière

Vous trouverez ci-après 3 graphiques montrant :

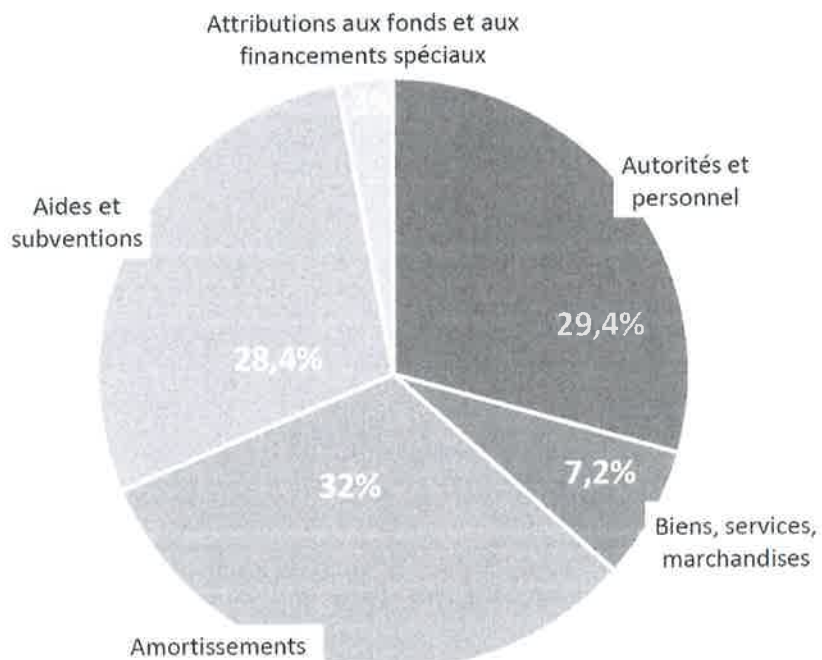
1. La répartition des charges de notre association par thématique
2. Les recettes par nature
3. Les charges par nature



Recettes par nature



Charges par nature



Autofinancement

L'année présente une marge d'autofinancement, qui s'élève à CHF -296'521.12.

Elle se répartit comme suit :

Fonctionnement	629'641.35
DISREN	-434'187.31
FRET	28'481.39
TP	-520'456.55
Total	-296'521.12

A noter que la marge d'autofinancement liée au fonctionnement de notre association se monte à CHF 629'641.35 et reflète un exercice 2023 très positif.

Rapport de gestion 2023

<https://regiondenyon.ch/documents/seance-du-19-juin-2024/>

Préavis 39-2024 : Demande de crédit de CHF 27'115 pour l'expérimentation de navettes électriques et modulaires sur la Commune de Gland

La Ville de Gland réalisera entre mi-septembre et mi-octobre 2024 une expérimentation visant à la mise en place de navettes électriques et modulaires Cristal. L'objectif est de tester une nouvelle ligne de transport complémentaire à la ligne urbaine actuelle ainsi qu'une nouvelle offre de transport à la demande. Un cofinancement est sollicité au titre de l'axe 3 du fonds régional pour une mobilité collective et innovante dédié aux projets d'innovation favorisant le report modal et l'utilisation de véhicules à faibles émissions. Il fait l'objet du présent préavis pour un montant de CHF 27'115.



Points divers :

- **Nominations :**

Nomination d'un membre à la Commission de gestion

Nomination de deux membres à la Commission Finances

Nominations du bureau :

- a) Président
- b) Vice-Présidents
- c) Scrutateurs
- d) Scrutateurs suppléants

- e) Secrétaire suppléante
- Rétrospective des 20 ans !
Des capsules vidéo seront à découvrir tout l'été, offrant un aperçu des thématiques dont s'occupe la Région de Nyon
 - 1 capsule institutionnelle
 - 7 capsules thématiques
 - Sur regiondenyon.ch/20ans
 - Sur la chaîne Youtube de la Région
 - Sur les réseaux sociaux
 - N'hésitez pas à partager!regiondenyon.ch
- Annonce des Préavis pour la prochaine séance : 10 octobre 2024

PR 40-2024 État financier du fonds TP régional 2010-2023

Le fonds affecté aux transports publics (fonds TP) a été créé en 2010 lors de la mise en place du programme régional de réorganisation des transports publics du district de Nyon. **Le présent préavis a pour but de dresser l'état financier du fonds TP**, à la suite de la clôture de plusieurs préavis entre 2020 et 2023 et faire état du solde encore disponible pour la réalisation des dernières mesures planifiées.

CoFin: mercredi 28.08.2024 à 8h00

PR 41-2024 Adoption de la Vision territoriale transfrontalière

Les partenaires du Grand Genève ont élaboré un document stratégique visant à définir le développement territorial de l'agglomération à l'horizon 2050. Cette vision territoriale servira de base pour les prochains Projets d'agglomération, permettant le cofinancement fédéral de mesures de mobilité, et orientera les futures planifications directrices.

CoAH: jeudi 22.08.2024 à 18h15

PR 42-2024-DISREN Aménagement d'arrêts de bus à Chavannes-de-Bogis

Dans le cadre du travail partenarial mené entre les communes, le Canton de Vaud et la Région de Nyon pour la mise en oeuvre de l'horaire de transports publics 2025, le tracé de plusieurs lignes a été retravaillé. Ainsi la ligne 813 entre Coppet et Chavannes-des-Bois permettra notamment la desserte du Centre commercial à Chavannes. Ceci implique l'aménagement, par la commune de Chavannes-de-Bogis, d'un nouvel arrêt de bus.

CoAH: jeudi 22.08.2024 à 18h15

Colnv: mardi 27.08.2024 à 18h00

PR 43-2024-DISREN Demande de crédit pour finaliser la construction du bâtiment d'accueil et permettre la restructuration 4 saisons de Télé-Dôle SA

Une séance extraordinaire du Conseil intercommunal sera fixée dès que tous les éléments nécessaires à la finalisation de ce préavis seront consolidés.

CoAH: à définir

Colnv: à définir

CoFin (si demande de saisie du dossier) : à définir